



Liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Séance du 14 septembre à 20h30

- ❖ Délibération n°53-2026 – TE38 - Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en Energie – Approuvé à l'unanimité
- ❖ Délibération n°54-2026 – Désignation des représentants – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approuvée à l'unanimité
- ❖ Délibération n°55-2026 – Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032, mise en place par le Centre de gestion de l'Isère – Approuvé à l'unanimité